

Ananas par avion

Est-ce la fin du règne du Cayenne sur le marché de l'ananas avion ?



Il semblerait que les nombreux et trop fréquents soucis de qualité de l'offre africaine de Cayenne aient fini par non seulement accroître le désintérêt des acheteurs pour le fruit, mais également paver une voie royale aux exportations de Sweet par avion. Les opérateurs n'hésitent plus maintenant à mettre en avant le MD-2 par avion car ce dernier remplit toutes les conditions de qualité, de fiabilité que des acheteurs sont en droit d'attendre d'un produit de niche.

Au regard des volumes d'ananas absorbés par le marché européen, l'offre acheminée par avion reste un marché de niche assez étroit (moins de 0.5 % des volumes d'ananas importés par bateau). Ce marché de niche était jusqu'à présent dominé par la variété Cayenne lisse, principalement exportée par des origines africaines (Bénin, Cameroun, Ghana et Guinée). Puis, il a dû s'habituer à la présence de plus en plus forte du Pain de sucre, dont l'offre en provenance du Bénin, du Ghana et du Togo a progressivement grignoté des parts de marché au Cayenne.

La réorganisation de la physionomie du marché de l'ananas avion ne semble pas terminée puisque l'offre de Sweet, qui jusqu'à présent n'y faisait que quelques incursions, semble maintenant vouloir s'y implanter de manière plus régulière. Les nombreux soucis de qualité et le manque de fiabilité de l'offre africaine ont permis aux professionnels d'Amérique centrale (Costa Rica, Cuba, Panama, République dominicaine) de mettre en avant des produits standardisés bien emballés qui, eux aussi, gagnent progressivement des parts de marché au détriment du Cayenne, qui semble souffrir d'une désaffection croissante de la part des acheteurs. L'Afrique n'est pas en reste sur ce créneau avec le Ghana qui essaye également de se positionner.



Les saveurs de l'exotisme

Greenyard Fresh France est un acteur clé de la production, du conditionnement, de l'exportation, du stockage, du mûrissement et de la distribution de fruits et légumes frais. Chacun de ses services a été mis en place pour assurer la qualité et la saveur de ses produits.

Une production diversifiée, un approvisionnement constant, des origines variées, Greenyard Fresh France vous propose des ananas aux saveurs exotiques toute l'année.



Greenyard Fresh France SAS

15, boulevard du Delta / Zone Euro Delta DE1 / 94658 Rungis Cedex / France

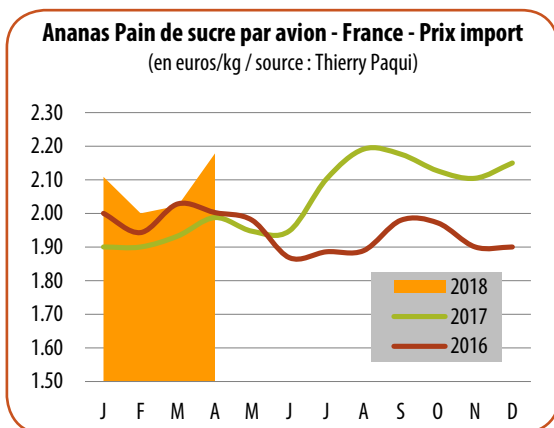
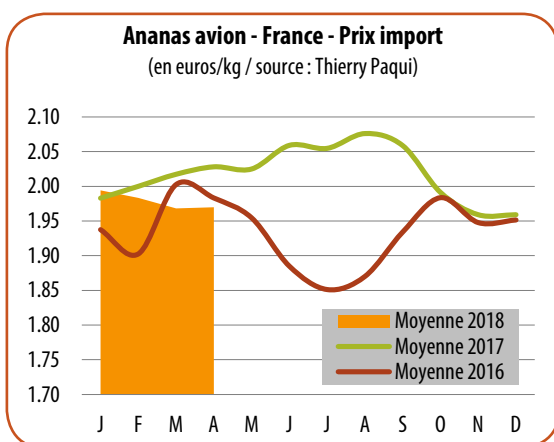
T +33 1 49 78 20 00 / F +33 1 46 87 16 45 / contact@greenyardfresh.fr

www.greenyardfresh.fr

for a healthier future

C'est leur professionnalisme qui a permis aux opérateurs d'Amérique centrale d'explorer et de rentabiliser une offre aérienne malgré les coûts de fret élevés. Elle reste pour l'instant assez limitée, représentant une niche dans la niche. Les opérateurs qui importent du Sweet d'Amérique centrale sont conscients que le prix de revente de ces fruits contribue à en limiter l'accès au plus grand nombre. Les producteurs africains de Cayenne et de Pain de sucre devraient saisir cette opportunité pour s'interroger sur les attentes de leurs clients en termes de qualité, de fiabilité et de packaging s'ils veulent conserver et préserver leurs parts de marché.

De la semaine 40 de 2017 à la semaine 17 de 2018, la demande a souvent été faible et l'offre africaine assez irrégulière en termes de qualité. Tout au long des mois d'octobre et novembre, la demande a été léthargique, les congés scolaires d'automne n'ayant pas contribué à améliorer les conditions de marché. Confrontés à une demande assez irrégulière, les opérateurs ont souvent eu du mal à écouler les fruits en leur possession. Plusieurs lots ont été vendus sur la base des prix après vente (PAV). Afin de soulager le marché, plusieurs opérateurs ont fait le choix de réduire considérablement leurs importations d'ananas. Malheureusement, malgré ces baisses de volumes, les ventes sont restées faibles. Il est vrai que l'hétérogénéité de qualité proposée par certaines marques du Bénin et du Cameroun n'était pas de nature à améliorer la demande.



Malgré une demande toujours atone en décembre, les opérateurs ont néanmoins pu écouler leurs stocks, grâce notamment aux opérations de promotion mises en place. L'augmentation habituelle de l'offre à deux semaines de Noël a, cependant, failli mal se passer. En effet, ce n'est qu'à la veille de Noël que la demande s'est manifestée. Mais si elle a été tardive, elle a quand même été très dynamique et a permis d'absorber la quasi-totalité des fruits disponibles et ce à des cours assez soutenus. Pour les opérateurs, le déclenchement de plus en plus tardif des achats festifs complique un peu plus la gestion de ces afflux de fruits à Noël, car ils ne peuvent pas prendre le risque de réduire leurs importations à cette période.

Pendant les fêtes de fin d'année, la demande pour le Pain de sucre a été plus soutenue. L'offre reste scindée entre des fruits jaune-orangé et des fruits verts. L'offre colorée du Ghana et du Togo a pu profiter de la faiblesse de l'offre globale béninoise pour mieux se valoriser. La présence concomitante de ces deux offres (colorée et verte) continue d'entretenir une confusion auprès de la clientèle qui semble préférer les fruits colorés.

Anticipant une baisse de la demande après les fêtes, les opérateurs ont considérablement réduit leurs importations au cours des deux premiers mois de l'année 2018. Malgré cela, les ventes sont restées assez calmes.

Dès le début de l'année, on a observé une désaffection progressive des acheteurs pour le Cayenne qui présentait souvent des défauts de qualité (évolution rapide, taches internes). La demande s'est alors tournée vers l'offre de Pain de sucre et de Sweet. Ce sont surtout les ventes de Pain de sucre qui en ont le plus tiré profit. Compte tenu du désintérêt croissant à l'égard du Cayenne, plusieurs opérateurs du marché de gros s'interrogent sur l'intérêt de continuer à importer ce fruit ou du moins à en importer autant de volumes.

A Pâques, la demande n'a pas été aussi soutenue que l'espéraient les opérateurs, le manque de coloration des fruits n'ayant pas non plus aidé à améliorer la demande. Les ventes de Pain de sucre ont, en revanche, été plus régulières avec une meilleure valorisation des fruits colorés par rapport aux fruits verts des trois origines approvisionnant le marché.

L'offre de Sweet, qui complète celles de Cayenne et de Pain de sucre, est restée limitée mais s'est vendue à des prix stables qui ont fluctué entre 2.20 et 2.40 euros/kg, avec quelques pointes à 2.50 euros/kg à des moments où l'offre était plus faible que d'habitude. La qualité et la présentation de l'offre de Sweet d'Amérique centrale tendent à fidéliser de plus en plus d'acheteurs qui sont, semble-t-il, prêts à payer un supplément pour des produits de qualité fiable ■

Thierry Paqui, consultant
paqui@club-internet.fr

Ananas du Bénin

Un retour pas si gagnant que ça...

Devant la difficulté des producteurs d'ananas du Bénin à respecter les taux de résidus d'éthéphon sur Pain de sucre, les autorités béninoises ont pris la décision d'interdire toutes les exportations d'ananas colorés. Cette interdiction, qui a duré presque neuf mois, a pris fin en août 2017. Malheureusement, si les problèmes de résidus ont été résolus, les procédures mises en place pour le contrôle des exportations semblent aujourd'hui créer de nouveaux problèmes qui, petit à petit, semblent mettre hors-jeu les ananas du Bénin.

La décision des autorités béninoises d'interdire les exportations d'ananas colorés avait, à n'en pas douter, pris de court les opérateurs. Aussi louable fut-elle, cette décision est restée, pour bon nombre de personnes, incompréhensible à plus d'un titre. En effet, elle n'opérait pas de distinction entre exportations de Cayenne et de Pain de sucre. Or, si pour le Cayenne il existe un itinéraire technique permettant des applications d'éthéphon sans risques, ce n'était pas le cas pour le Pain de sucre à ce moment-là. D'autre part, cette décision prise unilatéralement négligeait l'environnement très concurrentiel d'un marché de niche tel que celui de l'ananas avion. Elle ne tenait pas non plus compte du fait que certains opérateurs béninois étaient soutenus par leurs importateurs qui, eux, faisaient également des tests avant la mise en marché des fruits.

L'interdiction d'exporter des ananas colorés aura eu, certes, quelques impacts positifs sur l'organisation et la structuration de la filière ananas du Bénin, sur l'allocation de fonds au développement de la filière et à la professionnalisation des opérateurs. En effet, certains opérateurs ont pu ainsi accéder à des certifications (GlobalGap, bio).

Profitant du salon Fruit Logistica de 2018, la filière béninoise a communiqué et expliqué tous les travaux qu'elle avait accomplis en neuf mois afin d'assurer que ses exportations d'ananas ne dépassent plus les taux d'éthéphon fixés par la législation européenne. Le dispositif central mis en place au Bénin pour contrôler les résidus d'éthéphon repose sur l'Agence béninoise de sécurité sanitaire des aliments (ABSSA). Le communiqué officiel mettant fin à l'interdiction d'exporter des ananas colorés précise que « tous les lots destinés à l'export devront être accompagnés d'un cachet officiel de validation de l'ABSSA ».



Si, à la reprise des exportations, l'ABSSA avait semblé en mesure de suivre le rythme, elle paraît aujourd'hui largement dépassée par le nombre d'exportations et d'exportateurs à contrôler, au point qu'on en arrive à exporter des Cayenne pas colorés ou en état de surmaturité. Plusieurs lots ont ainsi été rejetés par des acheteurs européens pour cause de surmaturité, ce qui, au fil de ces derniers mois, a accru la défiance à l'égard du Cayenne du Bénin. L'offre béninoise aujourd'hui ne souffre plus de dépassements de LMR, mais elle connaît de sérieux défauts de qualité. En effet, les analyses faites par l'ABSSA prennent trop de temps et, une fois les lots validés, ils sont déjà à un stade de développement avancé. Les producteurs d'ananas du Bénin semblent vraiment tomber de Charybde en Scylla.

Cette situation complique à n'en pas douter la reconquête de parts de marché, déjà compromise par la présence de lots de Sweet d'origines diverses et par l'attrait de plus en plus fort exercé par le Pain de sucre.

On arrive là aux limites de ce que les autorités publiques peuvent faire pour aider les entreprises privées. Les contrôles de l'ABSSA sont une bonne chose, mais il appartient d'abord aux professionnels de comprendre qu'il y va de leur intérêt de mieux travailler leurs produits. Il semble plus que jamais nécessaire aujourd'hui pour la filière ananas du Bénin de vraiment se professionnaliser et de mieux appliquer les itinéraires techniques afin de soulager l'ABSSA, sinon son objectif de reconquérir les parts de marché perdues et même de les accroître restera un vœu pieu.